

VOEU N°DL20240148 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2024

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 13/09/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI (à compter de 21h45) ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU (à compter de 18h44) ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES (à compter de 18h57) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Axel DUGUA (à partir de 22h30)

Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 21h45)

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE (jusqu'à 18h44)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 18h57)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

VOEU DU GROUPE "SAINT-CHAMOND D'ABORD" - POUR UNE OPTIMISATION DU CSU

Mme Isabelle SURPLY expose ce qui suit :

Le lundi 27 mai 2024, à sa demande, Mme SURPLY a visité le Centre de Supervision Urbain (C.S.U) de Saint-Chamond pour établir un état des lieux et une appréciation de ce dispositif, en présence de l'adjoint à la sécurité et du responsable du centre.

Avec 288 caméras sur la commune, le parc de vidéoprotection épaulé nos forces de l'ordre municipales sur le terrain, au quotidien, en temps réel. Si les avis politiques ont toujours divergé quant à l'implantation de caméras de vidéoprotection sur une commune, le vrai sujet n'est pas l'outil en soi mais bien l'usage que le Maire décide d'en faire pour protéger les citoyens au maximum.

Aujourd'hui les images en 4K capturées par le parc vidéo sont stockées 14 jours et peuvent être saisies dans le cadre d'une enquête. Le stockage de ces images est soigneusement encadré par la loi. (Loi RGPD, le droit à l'image...etc.)

Mais la loi française permet aussi aux Villes de porter à 30 jours (maximum) la durée de conservation de ces images. (Cf. art. L252-5 du CSI).

D'autres communes de notre Région y ont eu recours et en sont extrêmement satisfaites. De nombreux témoignages de victimes permettent de voir que ne disposer que 14 jours pour une plainte n'est pas suffisant (absence, peur, lenteurs administratives etc...). Il n'y a donc aucune raison de se priver de ce droit dans un contexte où l'insécurité de nos villes est grandissante.

La raison financière ne saurait non plus être invoquée au regard de la situation actuelle de la majorité municipale. De plus, la sécurité des Couramiaux n'a pas de prix, elle reste une priorité et la première des libertés.

(Cf. propos de Gilles Greco, adjoint à la Sécurité, dans le dernier magazine municipal de Septembre 2024.)

Voeu : La Ville de Saint-Chamond s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires pour porter à 30 jours le temps de conservation des images de vidéoprotection du CSU de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A la **majorité** des suffrages exprimés par 2 voix pour,

37 contre

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ;
Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine
FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno
CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme
Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M.
Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ;
M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle
FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO
; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence
VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abba CIPRIANI ; M. Raphaël
BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-
MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLLOT
; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette
BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX

DÉCIDE :

- **de rejeter** ce vœu.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 14/09/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 2 octobre 2024